

<https://www.aefinfo.fr/depeche/703616>

✍ Camille Mordelet

🕒 5 min read

Le Snes-FSU veut conserver le recrutement des enseignants du 2nd degré à bac+5, avec des pré-recrutements dès la licence

Le Snes-FSU s'inquiète, dans un communiqué du 30 novembre 2023, qu'un recrutement des enseignants du second degré en L3 ne mène à "un recul dans la garantie de la maîtrise disciplinaire". À la place du scénario présenté par le ministère de l'Éducation nationale, il "revendique le concours en master 2 avec des pré-recrutements dès la licence", pour le second degré. De quoi entrer plus tôt dans la carrière et "sécuriser un parcours universitaire jusqu'au bac+5", avec une "entrée progressive dans le métier qui ne passe ni par le contrat, ni par l'emploi des étudiants comme moyens d'enseignement".



Le Snes-FSU s'inquiète qu'un recrutement des enseignants en L3 ne mène à "un recul dans la garantie de la maîtrise disciplinaire". Droits réservés - DR - fauxels/pexels

"Le ~~Snes-FSU~~ conteste un concours de recrutement l'année de la L3 pour le second degré", fait savoir le syndicat dans un communiqué, le 30 novembre 2023. À la place, il "revendique le concours en master 2 avec des pré-recrutements dès la licence". Une position à l'opposé du "scénario cible" présenté aux syndicats début novembre ([lire sur AEF info](#)).

"Aucun bilan des réformes Blanquer sur la formation initiale et l'entrée dans le métier n'est envisagé alors qu'elles ont considérablement dégradé la situation des étudiants et des lauréats des concours", dénonce ainsi le syndicat enseignant.

Une réforme délétère pour la maîtrise du disciplinaire

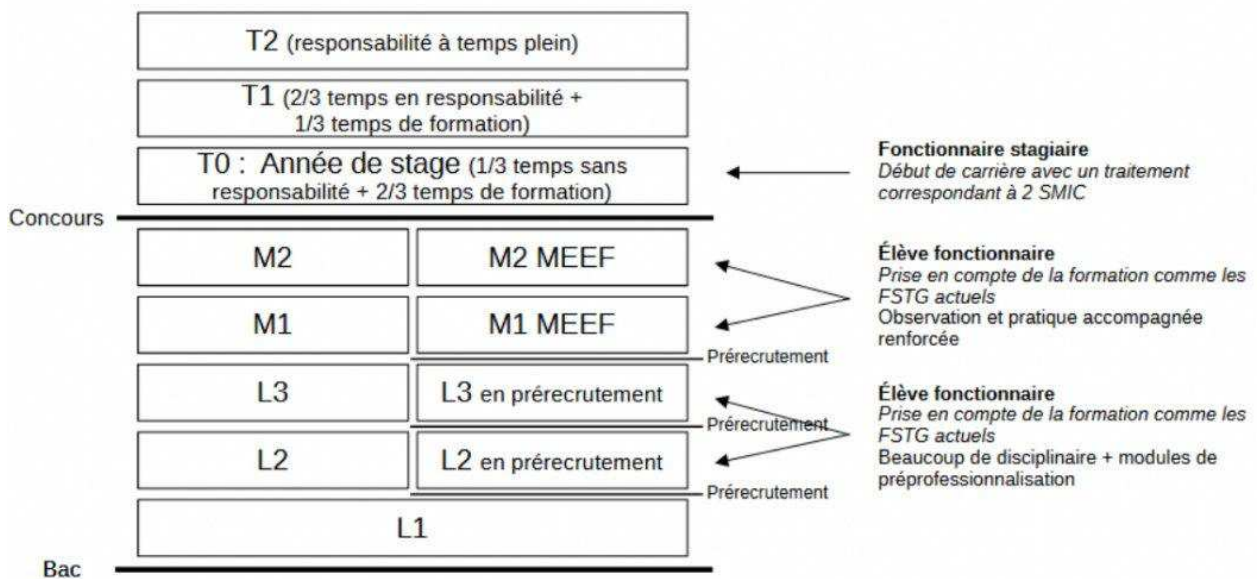
Selon le Snes-FSU, les volumes de formation dans le cadre des master ~~Meef~~ ont été "réduits d'environ 10 % par cette réforme, conduisant à une baisse globale de l'ordre de 20 % depuis 2010, et systématiquement au détriment de la maîtrise disciplinaire". Pour lui, un concours placé en L3 pour le second degré serait ainsi "un recul dans la garantie de la maîtrise disciplinaire", et il y a un risque de "voir se détourner des concours les étudiants diplômés de master 2 hors Meef, soit près d'un lauréat sur deux à la session 2023 du ~~Capès~~. Ce serait en outre un frein à la promotion interne pour accéder à l'agrégation".

Ainsi, le Snes-FSU revendique "un niveau élevé de formation et de rémunération pour tous les enseignants". Par ailleurs, le syndicat estime que "les deux années de formation après concours que propose Gabriel Attal ne pourraient qu'augmenter la mainmise de l'employeur sur leurs contenus et leur pilotage, le ministère ne cessant de répéter que la formation actuelle ne répond pas aux 'attentes de l'institution'. Le Snes-FSU rappelle que les enseignants sont concepteurs et conceptrices de leur métier et non de simples exécutants de 'bonnes pratiques'" et il "ne laissera pas le ministre remettre en cause leur professionnalité, leurs qualifications et leurs niveaux de rémunérations avec son projet de réforme".

La proposition du Snes-FSU

Le syndicat propose donc un autre projet pour le recrutement et la formation des enseignants du second degré, "fondé sur un plan pluriannuel de recrutement, avec le principe de pré-recrutements dès la licence, la diversification des voies d'accès, l'entrée progressive dans le métier qui ne passe ni par le contrat ni par l'emploi des étudiants comme moyens d'enseignement, avec une formation après le concours à l'issue du M2, professionnalisante et à l'université".

Ainsi, les prérecrutements pourraient avoir lieu en fin de L1, L2 et L3. À partir de ce moment-là et toujours durant le reste de la licence, l'étudiant deviendrait "élève fonctionnaire" et suivrait en majorité des cours disciplinaires avec des modules de préprofessionnalisation. Toujours "élève fonctionnaire" en master Meef, il y réaliserait de l'observation et de la pratique accompagnée. Une fois lauréat du concours, post-M2, il devient alors fonctionnaire-stagiaire avec une progressivité sur le temps passé en responsabilité devant la classe.



La proposition du Snes-FSU pour le recrutement et la formation des enseignants du second degré, publiée le 30 novembre 2023.

| Droits réservés - DR

Le pré-recrutement possible à différents moments de la licence entend répondre "à la précarisation des étudiants et à la nécessaire démocratisation des recrutements compte tenu de l'état des viviers de candidats". De quoi entrer plus tôt dans la carrière et

"sécuriser un parcours universitaire jusqu'au bac+5. Il évite le risque d'une formation professionnelle réduite à du mimétisme, du technicisme, des prétendues 'bonnes pratiques' et l'écueil d'un parcours de formation qui limiterait la maîtrise disciplinaire au niveau d'une actuelle L3".

Generated with Reader Mode